

SOMMAIRE:

Additif.

LE PRESIDENT DU CONSEIL  
CHEF DU GOUVERNEMENT DU DAHOMEY

Présenté par  
le Directeur  
du Personnel,

Additif au Décret n°59/PC/MFPTAS/DP.2 du 13 Février 1965 portant nomination de M. ASSOGBA Michel dans le corps National des Administrateurs.

A L'ARTICLE 1er

A P R E S :

.....  
.....

M. ASSOGBA Michel est mis à la disposition du Ministre de la Santé Publique, à Cotonou.

AJOUTER :

Conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret n°61-426/PR/MFPT. du 9 Décembre 1961, M. ASSOGBA Michel, accède du seul point de vue de la solde, à l'échelon doté de l'indice 425.

Le reste sans changement ./.-

- ORIGINAL I
- JORD I
- PCG 8
- IAS I
- MFAEP I
- MSP 2
- DSP 2
- DP 4
- DFP I
- DGF I
- DB I
- DC 2
- CF I
- Trésor I
- DI I
- Pensions 2
- Intéressé I

J. AHOMADEGBE-TOMETIN

VU:  
CONTROLEUR  
FINANCIER,

  
S. MIDAUIEN.

VU:

Le Ministre de la Fonction Publique  
du Travail et des Affaires Sociales

  
Théophile PAOLETTI.-

VU:

Le Ministre de la Santé Publique,

  
B. Daniel

VU:

Le Ministre des Finances, des  
Affaires Economiques et du Plan,

F. APLOGAN